



Direction de l'intérieur et de la justice
Office des mineurs

Hallerstrasse 5
Case postale
3001 Berne
+41 31 633 76 33
kja-bern@be.ch
www.be.ch/om

Prestation: suivi socio-pédagogique des placements en cas de crise

Catalogue de prestations:

Aides éducatives complémentaires de type ambulatoire liées au domaine résidentiel

Groupe de prestations:

Prestations fournies dans le cadre du placement chez des parents nourriciers

Description de la prestation:

Les parents d'accueil et l'enfant placé bénéficient d'un soutien et d'un suivi dans le cadre du placement en cas de crise. Le suivi professionnel comprend les aspects suivants:

- traitement de problèmes d'ordre pédagogique et propres au développement;
- gestion rapide de situations de crise;
- soutien apporté dans le cadre de la relation avec les parents et le milieu d'origine;
- soutien apporté à la recherche d'une solution subséquente adéquate;
- soutien apporté à la coordination des aides et à la gestion des questions administratives.

Objectifs supérieurs:

L'enfant est rassuré et stabilisé après avoir vécu des événements de crise. Le suivi apporte un soutien à la prise en charge de l'enfant et assure un développement aussi positif que possible. Le travail avec les parents et le milieu d'origine ainsi que, le cas échéant, la coordination de plusieurs systèmes de soutien contribuent à un retour de l'enfant dans sa famille d'origine ou à une solution subséquente adéquate.

Etendue de la prestation:

Le suivi de l'accueil en cas de crise dure généralement jusqu'à douze semaines et prend fin, au plus tard, après six mois.

Destinataires de la prestation:

Parents d'accueil prenant en charge des enfants en situation de crise et enfants qui, pour l'instant, ne peuvent pas être encadrés de manière adéquate dans leur famille d'origine.

Objectif 1 de la prestation: Les enfants peuvent être placés dans des familles d'accueil adéquates lors d'interventions de crise.

Indicateur 1 pour l'objectif 1: Familles au bénéfice d'une autorisation générale d'accueillir un enfant lors d'interventions de crise

Standard pour l'indicateur 1: (nombre) dans le territoire de compétence

Indicateur 2 pour l'objectif 1: Placement dans les 24 heures suivant la demande

Standard pour l'indicateur 2: % de réponses aux demandes

Méthodologie et instruments Listes internes, autorisations générales d'accueillir un enfant

Objectif 2 de la prestation: Le mandat du service de placement consistant à assurer un suivi est concrétisé avec les parents d'accueil quant à son contenu, à sa forme et à son étendue, l'enfant étant intégré d'une manière adaptée à son âge. Les objectifs sont fixés et les rôles des différents acteurs sont clarifiés.

Indicateur 1 pour l'objectif 2: Convention d'objectifs portant sur le suivi socio-pédagogique du rapport de placement conformément au plan d'aide et mise au point du soutien à apporter dans le cas précis aux tâches d'administration et de coordination.

Standard pour l'indicateur 1: Signée dans % des cas de suivi deux semaines après le début du placement, envoyée au service responsable de l'indication ainsi qu'à l'autorité de surveillance.

Méthodologie et instruments Mandat donné par le service de placement au PPP, convention d'objectifs écrite

Objectif 3 de la prestation: Les parents d'accueil bénéficient d'un soutien et d'un suivi pour accomplir leurs tâches, conformément au contrat de placement, pour répondre à un besoin particulier de l'enfant mais aussi pour entretenir des relations avec les parents de l'enfant et son milieu d'origine.

Indicateur 1 pour l'objectif 3: Evaluation des parents accueillant un enfant à titre provisoire

Standard 1 pour l'indicateur 1: % d'évaluations positives

Méthodologie et instruments Contrat de placement, mandat donné au PPP, convention d'objectifs et entretien de bilan

Objectif 4 de la prestation: L'enfant placé est intégré au suivi du placement et peut exprimer ses préoccupations.

Indicateur 1 pour l'objectif 4: Réactions de l'enfant

Standard pour l'indicateur 1: Dans.... % des cas de suivi, réactions attestées au moins deux fois par an

Méthodologie et instruments Planification du suivi, entretien de bilan ou questions adaptées à l'âge de l'enfant

Objectif 5 de la prestation: Les parents d'accueil sont soutenus en permanence lors de situations de crise.

Indicateur 1 pour l'objectif 5: Evaluation des parents d'accueil

Standard pour l'indicateur 1: % d'évaluations positives

Méthodologie et instruments Planification du suivi, entretien de bilan

Objectif 6 de la prestation: Les parents et le milieu d'origine sont intégrés de manière adéquate au déroulement du placement.

Indicateur 1 pour l'objectif 6 Réglementation du partage des tâches et des contacts

Standard pour l'indicateur 1: Prévus dans % des cas dans le contrat de placement ou lors des entretiens de bilan

Méthodologie et instruments Contrat de placement / conventions supplémentaires conclues lors des entretiens de bilan

Objectif 7 de la prestation: Après avoir quitté, de manière planifiée, les parents d'accueil, l'enfant retourne dans sa famille d'origine ou est intégré à un environnement adéquat et stimulant.

Indicateur 1 pour l'objectif 7: Solution subséquente planifiée et décidée d'un commun accord

Standard 1 pour l'indicateur 1: Est prévue dans % des cas avant la sortie

Indicateur 2 pour l'objectif 7: La solution subséquente choisie est maintenue pour l'enfant.

Standard pour l'indicateur 2: Dans..... % des cas, six mois après la sortie

Méthodologie et instruments Rapport final, enquête